

CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE VÉTÉRANS 2022

Merci de prendre connaissance des conditions de participation au championnat de France 2022, auxquelles aucune dérogation ne sera faite. Les textes officiels seront mis à jour pour la saison 2022-2023.

CONDITIONS DE PARTICIPATION POUR LES METROPOLITAINS :

Avoir participé au choix et dans la saison en cours à au moins :

- Deux tournois vétérans labellisés (un Excellence et un A ou deux Excellence)
- Un tournoi labellisé vétérans et un tournoi labellisé séniors
- Un tournoi labellisé vétérans et un championnat qualificatif seniors
- Un tournoi labellisé vétérans et un championnat de France 1^{ère} Division / 2^{ème} Division séniors / 3^{ème} Division Séniors

NB : La participation aux CHAMPIONNATS DU MONDE VÉTÉRANS du 21 au 24 octobre 2021 à Lisbonne (Portugal) est validée comme un tournoi excellence

CONDITIONS DE PARTICIPATION POUR LES DOM TOM

- Une seule de ces manifestations est requise

CONDITIONS DE PARTICIPATION POUR LES ETRANGERS

- Les étrangers licenciés en France pourront participer au championnat de France vétérans en fournissant 2 timbres de licences au moins dont celui de l'année en cours.

IMPORTANT :

- Les regroupements par catégories d'âges et de poids seront possible
- Les médailles seront décernées dans les catégories d'âges et de poids regroupées

La fiche d'inscription devra être envoyée obligatoirement pour validation à votre référent vétérans régional + copie à votre Directeur/trice Technique Régional(e) qui procédera à l'inscription via l'Extranet .

Les inscriptions seront clôturées le jeudi 16 juin 2022.